



Conditions d'action

Invented for life



Bosch Action Cashback "Bosch SDA 07.2026 Spotless"

Du 01/07/2026 au 31/07/2026 inclus, Bosch vous offre un cashback à l'achat d'un appareil Bosch petit électroménager participant.

Conditions de l'action

- La société BSH Home Appliances S.A. (BSH), ayant son siège social à 1070 Bruxelles, Rue Henri-Joseph Genessestraat 1, et inscrite sous le numéro d'entreprise 0465.054.226, organise une action consommateurs "Bosch SDA 07.2026 Spotless" du 01/07/2026 au 31/07/2026 inclus.
- **Action valable uniquement pour les achats effectués auprès de Vanden Borre SA (en ligne sur www.vandenborre.be ou dans l'un des points de vente Vanden Borre) entre le 01/07/2026 et le 31/07/2026.**
- Appareil participant et montant du cashback: **À l'achat de l'appareil BCRDW3BAB (EAN 4242005525799), un remboursement de 100 € peut être demandé.**
- Pour l'enregistrement des modèles achetés, veuillez utiliser le formulaire en ligne sur <https://www.bosch-home.be/fr/actions>. L'enregistrement est possible jusqu'au 14/08/2026.
- Si un appareil participant a été acheté pendant cette période et que toutes les conditions sont respectées, le consommateur a droit à un cashback, pour autant que la procédure d'enregistrement soit correctement suivie.
- Comment obtenir votre cashback?
Via le leaflet de l'action :
 - Scannez le QR-code ou envoyez un SMS au numéro mentionné sur le leaflet.
 - Vous recevrez ensuite un lien personnel par SMS.
 - Cliquez sur ce lien, complétez les informations demandées et joignez les photos et documents requis.Via le site web <https://www.bosch-home.be/nl/acties> :

Cliquez sur le lien d'enregistrement de l'action, complétez les informations demandées et joignez les photos ou documents requis.

Si votre demande est complète et conforme, vous recevrez votre cashback dans un délai de 10 semaines après validation.
- Seuls les achats enregistrés - via le formulaire d'enregistrement en ligne - accompagnés des documents suivants seront traités :
 - La preuve d'achat
 - Le code-barres découpé de l'emballage
 - La plaque signalétique sur l'appareil avec le numéro de série (S-nr) si nous vous le demandons
- Par preuve d'achat, on entend un reçu ou une facture indiquant clairement la date d'achat, la référence de l'appareil acheté et l'adresse du revendeur. Les bons de commande ou les bons de livraison ne sont pas acceptés.
- Les inscriptions incomplètes, incorrectes, ne respectant pas les conditions générales et les inscriptions soumises après la date limite d'inscription en ligne du 14/08/2026 ne seront pas prises en compte.
- Dans le cas où le participant n'envoie pas les documents ou informations manquants ou ne les complète pas suffisamment dans un délai de 30 jours, la participation à l'action prendra fin sans aucun droit à une indemnisation ou à une action de remplacement sous quelque forme que ce soit.
- Le participant recevra le montant du remboursement au plus tard 10 semaines après que BSH ait reçu et approuvé l'inscription en ligne avec les preuves d'achat et les photos.
- L'action est non cumulable avec d'autres actions.
- L'action n'est pas valable pour des appareils de second choix.
- Un seul cashback peut être demandé par appareil participant acheté. L'action est limitée à un maximum de 5 appareils achetés et donc à 5 remboursements par foyer.
- L'action n'est pas valable pour les achats effectués par les employés de BSH Home Appliances NV, Rue Henri-Joseph Genesse 1, 1070 Bruxelles, chez B/S/H/ Home Appliances.

- La participation à la promotion est ouverte aux consommateurs uniquement et non aux entreprises ou aux organisations professionnelles de quelque nature que ce soit.
- La participation à cette action est ouverte à toute personne physique ayant atteint l'âge de 18 ans.
- La participation à la promotion n'est possible qu'avec un numéro de compte bancaire d'une agence bancaire établie dans l'Espace économique européen.
- Les produits qui ont été retournés au vendeur ou repris par le vendeur ne peuvent pas participer à la promotion. Si le participant a déjà soumis sa demande, il doit rembourser le montant reçu en totalité et sans déduction à BSH. Pour ce faire, il peut contacter bosch.be@hashting.support.
- BSH n'est pas responsable de la disponibilité des modèles d'action dans les magasins et/ou les boutiques en ligne des revendeurs affiliés et/ou dans les canaux de vente BSH eux-mêmes. Si les modèles d'action ne sont pas disponibles pendant la période d'action, il n'y a pas de possibilité de participer après la période d'action. En cas de rupture générale du stock de BSH pendant la période de la campagne, il ne sera pas non plus possible de participer à la campagne après la période de l'action.
- BSH se réserve à tout moment le droit d'enquêter sur les données (personnelles), les documents et les pièces jointes soumis pour vérifier s'ils ont été utilisés de manière abusive et/ou frauduleuse. Si un abus ou une fraude est suspecté, BSH se réserve le droit de:
 - effectuer un contrôle aléatoire et demander des détails supplémentaires sur l'achat d'un participant. Si le participant ne répond pas, BSH peut décider de l'exclure des actions actuelles et futures de BSH ;
 - bloquer un participant et les données (personnelles) qu'il a fournies pour qu'il ne puisse plus continuer à participer aux actions actuelles et futures de BSH ;
 - traiter les données (personnelles) pour des recherches approfondies concernant les actions passées, présentes et futures de BSH ;
 - engager une action judiciaire contre le participant ;
 - récupérer les remboursements réclamés à tort, ainsi que les frais engagés par BSH pour la recherche de fraudes et/ou d'abus et pour les procédures (légales) à récupérer auprès du participant ;
 - faire tout ce qui est nécessaire pour prévenir et combattre les abus et/ou les fraudes.
- BSH, ses auxiliaires et les tiers ne peuvent être tenus pour responsables des actions et/ou des coûts encourus par un participant à la suite de l'action. En outre, BSH et les auxiliaires et tiers engagés par elle ne peuvent être tenus pour responsables par (ou au nom de) un participant de tout dommage, direct ou indirect, causé par ou lié de quelque manière que ce soit à la présente promotion, y compris le fait de ne pas fournir le remboursement à temps.
- BSH se réserve le droit de modifier, de prolonger, d'écourter, de suspendre ou de retirer la promotion pour quelque raison que ce soit, sans préavis et sans encourir de responsabilité. Aucune compensation, produit de substitution ou action, sous quelque forme que ce soit, ne peut être réclamée par un participant.
- Sous réserve de fautes et d'erreurs d'impression.
- La participation à cette action implique l'acceptation des conditions de l'action actuelle.
- Si vous avez des questions concernant votre dossier, veuillez contacter Hashting par e-mail à : bosch.be@hashting.support.
- Les données à caractère personnel que BSH Home Appliances S.A. reçoit en relation avec la participation de l'action, seront enregistrées dans une base de données et seront traitées de manière confidentielle et conformément aux dispositions de la législation en vigueur concernant la protection des données à caractère personnel. BSH Home Appliances S.A. traitera les données personnelles des participants uniquement pour les finalités qui sont décrites dans le formulaire d'inscription avec le consentement des participants. Les participants disposent des droits énoncés dans le formulaire d'inscription.
- Pour toute information complémentaire sur la politique de BSH en matière de protection des données, veuillez consulter le site web suivant pour plus de détails: <https://www.bosch-home.be/fr/metapages/mentions-legales/declaration-de-confidentialite-des-donnees>.
- BSH transfère et sous-traite le traitement de vos données personnelles à Hashting, situé dans l'Union européenne, dans le but de gérer la participation à cette promotion.
- Si un participant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître en envoyant un e-mail vers Data-Protection-BE@bshg.com.
- Seul le droit belge est applicable à ces conditions. Tout litige qui pourrait résulter des présentes conditions est du ressort de l'arrondissement judiciaire au choix du demandeur conformément aux dispositions de l'article 624 du Code Judiciaire belge